MAIRIE D'AUTHEZAT 63114

Tél. 04.73.39.50.31 Fax. 04.73.39.56.49

Nombre de Conseillers :

En exercice: 14 Présents: 9 Votants: 10

<u>OBJET</u> :

Mise à disposition de personnel au service technique

Convention

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 26/10/2023.

Pour copie conforme; en Mairie, le 26/10/2023.

Le Maire, Pierre METZGER.

Le secrétaire de séance, Yves CHAMBON. Envoyé en préfecture le 26/10/2023 Reçu en préfecture le 26/10/2023

Publié le

ID: 063-216300210-20231024-2023_051-DE

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal délibération n°2023/051 du 24 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt-quatre octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Authezat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Pierre METZGER, maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal: 17 octobre 2023.

Présents : Monsieur Yves CHAMBON, Monsieur Stéphane KIHELI, Mesdames Christine CHAUVANET, Corinne VILLE, Ornella MIMY, Christelle REUGE, Messieurs David ESPECHE. André FEUNTEUN :

Absents : Mesdames Alexandra JARRIGE, Isabelle DE ARAUJO, Agnès JARRIGE, Monsieur Julien LACOUR :

Excusée: Madame Ludivine FERNANDEZ;

Procuration: de Madame Ludivine FERNANDEZ à Madame Corinne VILLE;

Secrétaire de séance : Monsieur Yves CHAMBON.

Monsieur le maire fait part au Conseil Municipal de la possibilité d'avoir recours à un agent technique, à affecter au service technique de la commune dans le cadre d'un accroissement d'activité.

La commune de Saint-Julien-de-Coppel peut mettre à disposition de la commune d'Authezat un agent technique. La mise à disposition serait consentie jusqu'au 31 décembre 2023, pour un volume horaire de 90,75h (congés payés), ce qui représenterait un volume avoisinant 13 journées de 7 h hebdomadaires. Cet agent communal est actuellement en contrat à durée déterminée sur la commune de Saint-Julien-de-Coppel et accepte d'assurer des tâches polyvalentes et notamment les missions liées aux espaces verts de la commune d'Authezat, à compter du 26 octobre 2023.

Le projet de convention de mise à disposition définit les conditions de cette mise à disposition.

Il précise que l'agent a donné son accord pour cette mise à disposition.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Est favorable à la mise à disposition par la commune de Saint-Julien-de-Coppel d'un agent technique jusqu'au 31 décembre 2023, pour un volume horaire de 90,75 heures;
- Charge Monsieur le Maire de signer les documents afférents et notamment la convention de mise à disposition, dont les conditions;
- Dit que les frais afférents seront pris en charge par le budget communal.